



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240327-25 : FIN_89504 BUDGET BAT RUE DE VIRE_VOTE DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget annexe du BAT RUE DE VIRE s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de 406 847,04 € dont :

- 102 975,00 € en Section de Fonctionnement,
- 303 872,04 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +3,6 k€ par rapport au CA 2023. Dont +2,4 k€ en maintenance des bâtiments, +0,9 k€ en assurance, +0,6 k€ de remboursement de frais au budget principal.	20 820 €	70-Remboursement de charges et revenus des immeubles : - 2,5 k€	13 005 €
012-Charges de personnel : +0,18k€	400 €	75-Revenus des immeubles : -4,6 k€ vacance de plusieurs locaux.	41 524 €
65-Autres charges de gestion courante :	5 €	75- Prise en charge déficit budget annexe par budget principal : + 4,8k€	33 576 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	750 €	75-Autres produits divers de gestion courante :	5 €
67-Charges exceptionnelles : +1 k€	1 000 €	042-Dotations aux amortissements : +14,8 k€ pour amortissement de la subvention perçue en 2023	14 865 €
68-Dotations aux provisions : +10 k€ pour provision de créances potentiellement irrécouvrables	10 000 €		
042-Dotations aux amortissements : +70k€ pour l'amortissement des travaux intégrés en 2023	70 000 €		
TOTAL DF	102 975 €	TOTAL RF	102 975 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

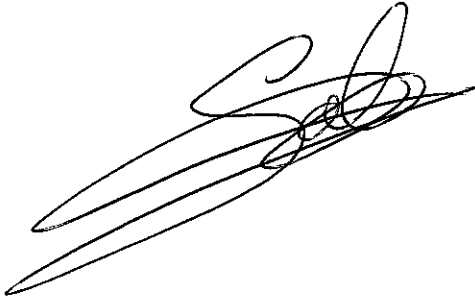
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21-Immobilisations corporelles : « Réserve » destinée à équilibrer la section d'investissement	40 623 €	13-Subvention Région – contrat de territoire – RAR 2023	160 787,16€
23-Travaux : 718 € de RAR 2023	718 €	16-Cautions : +1,5 k€	1 500 €
16-Cautions : +1,2 k€	1 500€	1068-Excédent de fonctionnement 2023 capitalisé :	71 584,88€
16-Remboursement capital emprunt :	14 512 €	040-Dotations aux amortissements : +70k€	70 000 €
001-Déficit d'investissement 2023 reporté :	231 654,04€		
040-Dotations aux amortissements : +14,9 k€	14 865 €		
TOTAL DI	303 872,04€	TOTAL RI	303 872,04€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- **DE FIXER** à 6 895 € le montant de la participation du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » au budget principal pour 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Christine SALMON



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240327-20240327-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024